

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
M. Grandguillaume

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à une situation de chômage et par rapport au coût du dispositif »

les mots :

« au coût lié aux situations de chômage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.